

# CONSEIL MUNICIPAL

## De la commune de SAINT-LOUP

### COMPTE-RENDU de la séance extraordinaire du 4 juin 2014

L'an deux mil quatorze, et le quatre juin, à 19 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte GALOPIN, Maire.

**Présents :** Mme GALOPIN Brigitte, Maire, Mme BOZONNET Véronique, M. RABUSSIER Gérard, Adjoint, MM DEL PESO Jean-Michel, LAFARGUE Jean-Luc, MARCHAL Jérôme, Mmes CHAPUIS Stéphanie, PERRY Aurélie.

**Absents excusés :** M. RIBAUD Régis, Mme Fabienne CITERNE (procuration à M. Jean-Michel DEL PESO), Mme Annie SERPIN (procuration à Mme Véronique BOZONNET)

Arrivée de Mme Aurélie PERRY à 20h00.

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 07

Date de la convocation : 30 mai 2014

M. DEL PESO Jean-Michel est nommé secrétaire de séance.

#### Ordre du jour :

1. RECRUTEMENT D'UN AGENT COMMUNAL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'UN CONTRAT AIDÉ.
2. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET DE SON SUPPLÉANT AU SITS DE COSNE ;
3. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DES ÉLUS ET D'UN REPRÉSENTANT DES AGENTS AU CNAS .

**1 – DÉLIBÉRATION N°15/2014 :** RECRUTEMENT D'UN AGENT COMMUNAL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'UN CONTRAT AIDÉ.

Madame Le Maire informe le conseil municipal de toutes les candidatures reçues en Mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de recruter M. PABIOT Michel pour une durée déterminée de **1 an renouvelable 1 fois**, à compter du **mardi 10 juin 2014**.

**Monsieur PABIOT Michel** est engagé à temps non complet (**26** heures hebdomadaires) en qualité de salarié en contrat aidé pour exécuter les tâches suivantes : entretien voirie, espaces verts et bâtiments.

Et **9** heures en CDD (CDD à la charge de la commune).

**2 – DÉLIBÉRATION N°16/2014 :** DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET DE SON SUPPLÉANT AU SITS DE COSNE .

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal nomme comme suit le représentant au SITS DE COSNE : **Jean-Luc LAFARGUE** et comme suppléante : **Véronique BOZONNET**

**3 – DÉLIBÉRATION N°17/2014 :** DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DES ÉLUS ET D'UN REPRÉSENTANT DES AGENTS AU CNAS .

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal nomme comme suit :

Le représentant des élus au CNAS : **Véronique BOZONNET**

Le représentant des agents au CNAS : **Chantal BERNOT**

Prochain conseil municipal : mercredi 11 juin 2014 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.